

Biennale de Paris

Manifestation Biennale et Internationale
des jeunes artistes
11, rue Berryer, Paris 8 622.05-13

La Biennale de Paris a assuré, conformément à son règlement et à ses principes, la liberté d'expression artistique de tous ses exposants.

C'est pour sauvegarder cette liberté que le Délégué Général, au nom de la Biennale, se fait un devoir d'accueillir les toiles de Lucien Mathelin qui ont été décrochées de l'A.R.C.

Il est convaincu qu'en agissant ainsi il est fidèle à la résolution qu'il a signée avec Pierre Gaudibert, Blaise Gautier, Jean Leymarie et François Mathey pour protester contre l'atteinte à la liberté d'exposition.